

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 6 juin 2024 à 18h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 18 avril 2024
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 2/2024 : Rapport de gestion et des comptes 2023
6. Préavis N° 3/2024 : Rénovation de la grande salle – Demande d'un crédit de construction
7. Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)
8. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 31 présents, 13 excusés, 0 absent.

La secrétaire est Mme Laurence Corthay.
Les scrutateurs sont M. Christian Duperrut et M. Arcangelo Preite

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement. Mme Annette Corthay s'étant excusée pour ce soir, c'est Mme Laurence Corthay qui officiera comme secrétaire.

Les scrutateurs sont M. Christian Duperrut et M. Arcangelo Preite puisque Mme Anne Dubauloz s'est également excusée.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 18 avril 2024

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et surtout Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 8. Divers et propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

Aujourd'hui, le bureau n'a qu'une communication : Il s'agit d'une nouvelle Commission : la Commission de l'audit de l'Auberge.

La Présidente rappelle que notre syndic, M. Christian Gozel, a proposé lors de la dernière séance, que la Commission de gestion fasse un audit de la gestion de la Municipalité concernant la rénovation de l'auberge. La Commission de gestion a déjà commencé cet audit. Le rapport d'audit doit être rendu au plus tard en mai 2025.

Afin de préserver les connaissances déjà acquises, le Bureau du Conseil a nommé les membres de la Commission de gestion actuelle en tant que Commission d'audit de la rénovation de l'auberge.

Les membres de cette Commission sont donc : MM. Reto Graf, Killien Baudat, Benjamin Valet, Claude Saugeon et Sébastien Thiébaud.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

La Présidente donne la parole à Mme Marlène Henry Lendi qui va faire une communication au sujet du SDNL.

Mme Marlène Henry Lendi, au nom de la Commission SDNL composée de MM. Patrice Lüthi, William Dayer et elle-même, fait un point de situation sur les activités du SDNL suite à la publication de leur rapport annuel qui peut être consulté sur le site sdnl.ch.

Elle rappelle ce qu'est le SDNL : Schéma Directeur du Nord Vaudois. C'est une structure active dans la planification intercommunale. Sa mission est d'assurer un aménagement du territoire cohérent, partagé et durable du Nord lausannois, coordination entre communes et ceci sur 3 axes principaux : **urbanisation** : développement de plans de quartier, gestion de la densification, par exemple ; **mobilité** : transport motorisé individuel, transport public et mobilité douce utilitaire et **environnement/agriculture** : préservation de la nature, pérennisation de l'activité agricole vis-à-vis du développement urbain.

2023 est une année de transition pour le SDNL à 2 niveaux : **transition organisationnelle** : regroupement avec le SDOL – Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois – fusion nécessaire pour assurer la pérennité de la collaboration intercommunale du Nord vaudois et **transition opérationnelle** : révision de la convention de collaboration intercommunale du Nord lausannois, entrée en vigueur au 1er janvier 2024, avec un recentrage des activités du SDNL là où les enjeux du développement sont les plus forts, soit sur le territoire du périmètre du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).

Mme Marlène Henry Lendi présente encore les principaux projets en cours :

1. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2025 : en vue d'obtenir un financement de la Confédération pour des mesures infrastructurelles (aménagement cyclables, franchissements, aménagements pour les bus, requalifications routières, etc.)
2. Prolongement de la ligne TL 21 : de Lausanne-Blécherette au Grand-Mont, la Blécherette devenant, avec la future mise en service du M3, un centre névralgique pour la mobilité ;
3. Plan d'affectation cantonal de Vernand (zone entre Cheseaux et Romanel) : volonté de densifier la zone d'activité existante afin d'accueillir à terme, 3000 emplois supplémentaires, prioritairement du secteur secondaire.

La mobilité restant l'enjeu principal du développement du Nord lausannois.

Sullens n'est pas une priorité pour le SDNL, ni pour le SDOL, ni pour le PALM car considérée comme une commune de la 2^{ème} couronne (moins importante que les communes de la 1^{ère} couronne, telles que Le Mont, Cheseaux, Romanel...). La contribution financière de Sullens au SDNL est symbolique : CHF 4'855.00 en 2022 et CHF 2'303.00 en 2023.

Questions à la Municipalité : le coût pour rester informé en vaut-il la peine ? Sullens doit-elle rester membre du SDNL ?

Sullens est géographiquement près de **Cheseaux** (LEB, bus TL 54 vers Renens, cars postaux) avec qui nous sommes reliés via le car postal 410, **Penthalaz/Cossonay-Gare** (CFF, TL 58 vers Bussigny, cars postaux) avec qui nous sommes reliés via le car postal 410, **Villars-Ste-Croix** (futur tramway vers Renens et Lausanne : mise en service prévue en 2027, 23 minutes pour faire Villars-Ste-Croix – Lausanne-Flon avec une cadence toutes les 6 minutes). Actuellement nous n'avons pas de liaison avec Villars-Ste-Croix.

Pourrait-on étudier la faisabilité de relier Sullens à Villars-Ste-Croix par un mode de transport public ? Question posée à la Municipalité qui ne demande pas réponse immédiate mais réflexion.

La Présidente remercie Mme Marlène Henry Lendi.

4. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à M. Didier Simond, municipal, qui informe du suivi de l'appel d'offres pour un système de GED. La procédure a été annulée, seulement 3 retours sur 5, dont un à plus de CHF 340'000.00.

Donc ils sont déjà en discussion en direct avec "Urbanus" pour un système de GED simplifié et plus raisonnable et ils restent à l'écoute du marché pour d'autres solutions éventuelles. La procédure Fullsourcing IT est encore en cours.

Pour ce qui concerne l'auberge, il n'y a rien de nouveau, la Municipalité étudie encore les éventuelles options pour la suite et la procédure juridique est toujours en cours.

M. Didier Simond, municipal, rappelle encore les diverses manifestations qui auront lieu durant les 3 jours de la fête de l'été (27-28-29 juin).

Concernant la fête du 1^{er} août, elle dépendra de la votation du Conseil sous point 6. Si le préavis est accepté, elle ne pourra pas se faire comme d'habitude vu que la salle sera potentiellement en travaux donc il y aura juste un feu et un apéritif.

La Présidente le remercie. La parole n'est plus demandée, on passe au point suivant.

5. Préavis N° 2/2024 : Rapport de gestion et des comptes 2023

La Présidente passe la parole à M. Benjamin Valet pour la lecture du rapport de la commission de gestion qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 2/2024 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Marlène Henry Lendi demande ce qu'est la péréquation financière et des précisions sur les changements de la péréquation financière depuis 2022.

M. Christian Gozel explique que c'est un mécanisme de solidarité entre les communes vaudoises permettant de redistribuer des ressources financières (des communes « riches » vers des communes « pauvres »).

M. Christian Gozel, syndic, dit que les changements s'expliquent certainement, d'une part de la fameuse succession qui est arrivée petit à petit, d'autre part de l'augmentation des habitants et des impôts, mais il n'a pas les détails. Il y a d'ailleurs un fonds de réserve qui existe pour égaliser les comptes pour la péréquation.

La parole n'est plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis N° 2/2024 : Rapport de gestion et des comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 3/2024 : Rénovation de la grande salle – Demande d'un crédit de construction

La Présidente passe la parole à Mme Virginie Joss pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2024 tel que présenté.

La Présidente la remercie et donne ensuite la parole à M. Nicolas Valet pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2024 tel que proposé.

La Présidente le remercie également. Elle passe la parole à M. Didier Simond, municipal, pour les explications de la Municipalité.

M. Didier Simond, municipal, remercie les 2 commissions pour leur rapport. Il ajoute qu'il n'y a eu aucune opposition à l'enquête publique et ils attendent encore le retour de la CAMAC (mise à jour du rapport amiante).

M. Didier Simond, municipal, rappelle les différents travaux prévus, en commentant les plans. Le planning des travaux concernant la salle de gym est fait en accord avec les enseignants. Tout ceci sous réserve de la disponibilité des matériaux.

Au niveau financier, quand le préavis 07/2023 du crédit d'étude a été présenté, il y avait 2 informations qui n'étaient pas cohérentes. Il y a eu un gros décalage sur le chiffre avancé de 1 million mis dans le plan d'investissement et le préprojet fait par l'architecte pour env. 2,6 millions et il s'en excuse. Cela provient du fait qu'à la base, il n'était pas prévu de faire des travaux aussi conséquents. Toute la partie APEMS a été ajoutée ainsi que d'autres travaux (remplacement des canalisations, rafraichissement des carrelages WC et des installations WC, remplacement des parois où le tissu noir se désagrège comme dans la salle, remplacement de l'appareillage de la cuisine – remise à niveau des normes - etc...) et enfin l'ajout du photovoltaïque sur la totalité du toit.

Il rappelle le détail des travaux et du financement puis la parole est passée à M. Christian Gozel, syndic.

Ce dernier remercie les différentes commissions pour leur rapport, puis il explique le plan d'investissement 2024/2025 et les besoins d'emprunts et rappelle que la situation financière de la commune est saine.

La Présidente le remercie ainsi que M. Didier Simond, municipal. La discussion sur ce préavis est maintenant ouverte.

M. Eric Dubauloz, au vu de l'évolution du nombre d'habitants depuis 50 ans, pense que ce serait judicieux de prévoir un projet plus grand pour la grande salle et d'y prévoir le restaurant, une APEMS un peu plus grande, etc. Il pense que ce serait opportun de prévoir un projet un peu plus audacieux.

M. Didier Simond, municipal, répond que pour la partie auberge, la Municipalité a réfléchi à de nombreuses solutions mais celle-ci a été éliminée de manière définitive en considérant que l'auberge avait sa place au milieu du village.

Pour le reste, on peut toujours voir plus grand mais il y a un besoin urgent au niveau de l'APEMS et si dans 10 ans ça devenait insuffisant, l'aménagement prévu est assez standard et pourrait se louer comme bureaux ou autre chose.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis 3/2024 : Rénovation de la grande salle – Demande d'un crédit de construction est accepté à la majorité avec 3 avis contraires et 2 absentions.

7. Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)

La Présidente donne quelques explications sur les responsabilités de base du bureau du conseil :

Président et vice-présidents : - Préparer et présider les séances de Conseil communal ;
- Présider les séances de dépouillement des votations et élections.

Scrutateurs et suppléants : - Dépouillement des votations et élections ;
- Si nécessaire : dépouillement des votations et élections pendant les séances du Conseil.

La Présidente lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil Communal puis l'élection de la ou du Président débute. Puisque les 2 vice-présidents ne sont pas présents aujourd'hui, la Présidente cède la parole à M. Christian Duperrut, scrutateur et membre du bureau du Conseil. Puis, selon les habitudes, elle quitte la salle.

M. Christian Duperrut informe l'assemblée que Mme Danielle Simons a confirmé son intérêt à prolonger son mandat. Il demande s'il y a d'autres candidatures ? Personne ne se propose. **L'élection de Mme Danielle Simons est tacite pour une nouvelle année.**

La Présidente entre à nouveau dans la salle sous les applaudissements. Elle remercie tout le monde. Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 1er Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de M. Alain Badan de prolonger son mandat. Il n'a pas pu être présent ce soir et s'en excuse. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. **M. Alain Badan est élu tacitement en tant que 1er Vice-Président du Conseil pour l'année 2024-2025.**

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 2ème Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de Mme Evelyne Edgar de prolonger son mandat. Elle n'a pas pu être présente ce soir et s'en excuse également. La Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. **Mme Evelyne Edgar est élue tacitement en tant que 2ème Vice-Présidente du Conseil pour l'année 2024-2025.**

Nous passons à l'élection des scrutateurs et suppléants. La Présidente mentionne que Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut, ayant exercé leur mandat, sont démissionnaires et rééligibles. **M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi, scrutateurs suppléants deviennent scrutateurs.**

La Présidente informe que Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut ont annoncé leur souhait d'être à nouveau candidats aux postes de scrutateurs suppléants. La Présidente demande s'il y a d'autres intéressés.
Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Nous passons à l'élection de la commission de gestion.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>2 à 4 soirées entre mai et juin</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible : M. Reto Graf démissionne le suppléant : M. Florent Eckert, devient membre.</i>

M. Reto Graf ayant exercé son mandat au sein de la commission, est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : **M. Killien Baudat, M. Benjamin Valet, M. Claude Saugeon, M. Sébastien Thiébaud et M. Florent Eckert.**

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 38 du règlement puis elle demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé pour cette commission.

M. Reto Graf se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose, **M. Reto Graf est élu tacitement.**

Nous passons à l'élection de la commission des finances.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner le budget, les préavis municipaux relatifs aux crédits supplémentaires au budget, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>4 à 8 soirées par année</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible : M. Nicolas Valet démissionne le suppléant : M. Henri Martin, devient membre.</i>

M. Nicolas Valet ayant exercé son mandat au sein de la commission est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : **M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen et M. Henri Martin.**

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 39 du règlement et précise que la composition et le fonctionnement de cette commission sont identiques à la commission de gestion, article 38.

La Présidente demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé-e pour cette commission.

M. Nicolas Valet se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose. **M. Nicolas Valet est élu tacitement.**

8. Divers et propositions individuelles

Avant d'ouvrir la discussion pour des questions et propositions individuelles, la Présidente souhaite d'abord parler d'autre chose. En effet, aujourd'hui, c'est le 6 juin 2024. Ce jour n'est pas seulement important parce que nous avons la séance du Conseil communal, mais, comme nombre d'entre vous le savent certainement : aujourd'hui c'est le jour du débarquement en Normandie.

Il y a exactement 80 ans, le 6 juin 1944, les alliées, surtout les Américains, les Britanniques et les Canadiens, aussi des Européens de plusieurs pays, et même des Australiens et des Africains ont collaboré et ont débarqué en Normandie pour libérer l'Europe de l'Ouest. En fait, ceci a initié la fin de la deuxième guerre mondiale.

Et c'est exactement ce jour-là, le 6 juin 1944, que M. Armand Monnier est né. Il a donc 80 ans aujourd'hui et la Municipalité et le Conseil lui ont préparé un petit cadeau qui lui est remis sous les applaudissements de la salle. M. Monnier les remercie.

La discussion pour des questions sur les communications de cette séance ou autres, ainsi que pour des propositions individuelles est maintenant ouverte.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, prend la parole et souhaite remercier M. Alain Magnenat car il a été membre pendant 8 ans du conseil de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne et démissionne cette année car son fils termine sa scolarité. Il aurait pu continuer en tant que membre civil mais a préféré arrêter. Elle le remercie pour tout le travail effectué et il est applaudi.

M. Reto Graf a vu sur le site de la commune qu'un permis de construire est demandé par Swisscom et souhaite avoir des informations supplémentaires à ce sujet. M. Thierry Golay, municipal, répond que la commune n'a pas plus d'informations.

M. Reto Graf, dans le planning des travaux, la commune prévoit de rénover d'abord la salle pour permettre les activités de la grande salle et ensuite la buvette et les classes avec les cours. Comment cela va se passer avec le chantier et les cours ensemble (amiante).

M. Didier Simond, municipal, parle de l'organisation prévue pour ne pas générer de poussière vers les enfants durant les travaux (vu mention amiante), les enfants auront accès par l'arrière et seront cantonnés à des zones définies et protégées. Il n'y aura pas de problèmes, l'architecte a l'habitude de gérer ce genre d'exercice. Il ajoute que Sullens aura aussi le Pumptrack mobile en octobre. Il s'agit d'un circuit fermé et mobile pour tous les engins à roues et roulettes non-motorisés comme les vélos, les trottinettes, etc. Il ne pourra pas y avoir de travaux, ni de dépôts sur cette zone, durant cette période.

M. Arcangelo Preite parle d'un problème de haie qui dépasse sur le trottoir, à l'entrée de Sullens, et gêne le passage. M. Thierry Golay, municipal, répond qu'un courrier est parti aujourd'hui à ce sujet et profite de rappeler à tous de faire particulièrement attention à ces débordements de haies.

M. Fiore Amato Di Feo demande si le volume de la grande salle va rester le même. M. Didier Simond, municipal, répond qu'il y a une petite partie ajoutée à l'arrière (ajout d'un escalier et d'un ascenseur). Pas d'autres changements de volumes.

M. Fiore Amato Di Feo demande aussi si les contrats des entreprises sont validés et si on peut mettre un bonus/pénalité. M. Didier Simond, municipal, répond que les contrats sont pratiquement tous validés et qu'il n'est pas possible de prévoir des pénalités.

M. Alain Guerra informe qu'un trou se forme à la rue de la Grange-Neuve, entre l'auberge et l'arrêt du bus. Il faut donc faire attention et il voulait juste le signaler

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dernières dates du Conseil communal pour 2024 :

- Jeudi 3 octobre à 19h30 ;
- Mercredi 11 décembre à 19h00 + apéritif.

La séance est clôturée à 19 h 57, avec les remerciements de la Présidente qui souhaite un bel été à tous.

M. Christian Gozel, syndic, remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis. Puis il annonce son départ à la retraite et son souhait de quitter la commune au début de l'année 2025. Il faudra donc procéder à la désignation d'un nouveau municipal.

M. Roland Valet, municipal, s'adresse à M. Christian Gozel, syndic, pour le remercier de toutes ces belles années passées ensemble, soit 25 ans de collaboration.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Laurence Corthay